



**CONSEIL DE QUARTIER
PLENIERE
23 MAI 2019**

La séance est ouverte à 19 heures 40 en présence de :

Élus :

*Gaylord Le Chequer, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement durable, urbanisme et grands projets
Frédéric Molossi, Adjoint délégué aux commerces, marché et promotion territoriale*

Services :

Marie-Lise Lapeyre, responsable de l'antenne de quartier Gaston Lauriau

Collectif d'animation :

*Marie-Hélène, Cathy, Nathalie, Cédric, Marc, Florent, Rafik
Et environ quarante habitants*

Excusée : *Mireille Alphonse, adjointe au Maire déléguée au Personnel et élue du quartier.*

* * *

Marie-Hélène du collectif d'animation du CQ indique que la présente réunion, relative aux commerces et au développement économique du quartier, fait suite à une demande formulée lors de la relance des réunions de quartier. En préambule, elle laisse la parole à Vincent qui souhaite faire une communication relative à l'Association Le Vaisseau.

Vincent, trésorier du Vaisseau, sise 4 rue Merlet, souligne que cette association vient de fermer, car il s'agissait d'un squat. Il précise que cette association, accueillant aussi bien des activités pour les enfants que des réunions de parents d'élèves, faisait suite à l'expérience Tardigrade et avait été ouverte en complicité avec l'ancien gérant du bien. Or, avec le changement de gérance, le dialogue a cessé. Par conséquent, l'association recherche activement un autre lieu pour continuer ses œuvres, car un lieu convivial et intergénérationnel offrant une capacité à se réunir se révèle extrêmement précieux pour la vie d'un quartier. L'association a sollicité un rendez-vous avec la Mairie pour appréhender les possibilités, et notamment au niveau de la friche de la rue Rapatel/Demi-cercle où la situation semble évoluer sur le plan administratif et légal.

Marie-Hélène évoque les informations remontées par divers habitants et les constats du Conseil de quartier, à savoir les huiles usagées déversées boulevard Jeanne d'Arc par le laboratoire de restauration, le stationnement gênant des scooters au carrefour Berthelot/Wilson, les carrefours Rapatel/Péri/Stalingrad (aménagement de l'accessibilité aux commerces), la demande d'installation d'une deuxième borne d'alimentation électrique sur le marché place Carnot côté impair, ainsi que d'un point d'eau pour le rôtisseur, et enfin le déplacement de l'abri à poubelles qui s'ouvre sur la rue et met en danger les personnes en charge.

1. Développement économique du quartier : commerces et marché Carnot

Frédéric Molossi, qui assiste pour la première fois à ce Conseil de quartier, suggère de procéder sous forme d'échanges. Il se propose d'écouter les interventions relatives aux commerces sédentaires et au marché, et de développer le cas échéant des éléments de réponse en fonction des questions posées.

Une présentation PowerPoint recensant les différents points relevés est projetée.

Marie-Hélène rappelle qu'autrefois, il existait en lieu et place de la *Grosse Mignonne* un bar-tabac sur la place Carnot, dans lequel se réunissait le comité des fêtes en 1920.

Une habitante ajoute qu'à l'époque deux épiceries étaient situées sur la place Carnot, ainsi qu'une quincaillerie et une pharmacie : aujourd'hui, ces commerces n'existent plus.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Marie-Hélène pointe que même si le quartier a récupéré des magasins G20, Franprix et Casino dans les rues adjacentes et bénéficie de la présence de trois boulangeries, d'une boucherie et de deux pharmaciens, il manque néanmoins un distributeur automatique de billets (DAB).

Frédéric Molossi répond que l'installation des DAB relève uniquement des établissements bancaires et que cette installation nécessite des conditions de sécurisation de l'alimentation des DAB. En outre, actuellement et de manière générale, la tendance serait plutôt à la disparition d'un certain nombre d'agences bancaires et à l'installation des DAB dans les quartiers bénéficiant d'une offre commerciale importante, ce qui contraint notamment les habitants du quartier à aller vers la croix de Chavaux. Il reste toutefois possible d'interroger les établissements bancaires, mais la probabilité d'une réponse favorable reste infime.

Cathy remarque que dans certains villages ou en province les commerçants peuvent échanger des espèces.

Frédéric Molossi souligne que les maires de certains villages se battent pour le maintien de GAB, car si les habitants ne peuvent pas retirer d'espèces, ils ne dépensent pas dans les commerces locaux, ce qui accélère le phénomène de désertification. Par ailleurs, certains commerces en effet – et notamment dans les moyennes ou grandes surfaces – proposent des distributeurs de billets. Toutefois, la situation de Montreuil n'est pas comparable pour les établissements bancaires, et ce, même si la possibilité technique existe. La Ville n'a pas le pouvoir de contraindre les banques à installer un GAB. De son côté, il ne s'oppose pas à réengager des démarches.

Gaylord Le Chequer rapporte que ce combat avait été mené sur le Bel Air. Dans le cadre du projet de requalification du quartier, un local, situé entre la pharmacie et la source du Bel air avait été prévu, mais aucune banque n'a accepté de s'y installer malgré la présence de commerces. Cette démarche peut néanmoins être engagée conjointement par les habitants et la Ville.

Une habitante fait remarquer que la boulangerie à l'angle de l'avenue Wilson et de la rue Colmet Lépinay est toujours fermée le week-end.

Frédéric Molossi rapporte qu'à une certaine époque des roulements étaient opérés pour assurer une permanence entre les boulangeries pendant les congés. Il pointe que le secteur, qui jouit de la présence de trois boulangeries, n'est pas mal loti. En outre, le commerçant est parfaitement en droit de fermer le week-end, et il n'existe aucune contrainte légale sur les jours de fermeture.

Cédric évoque de son côté des problématiques de propreté relative aux commerces. Il cite l'exemple du bar tabac PMU à l'angle de la rue de la Solidarité et de l'avenue Wilson dont le trottoir est quotidiennement jonché de mégots et de tickets de jeux. Il demande s'il est possible de les enjoindre à nettoyer ou à éduquer leurs clients notamment en installant des poubelles et des cendriers.

Un habitant demande s'il serait possible d'attirer des commerçants supplémentaires sur le marché Carnot via le prestataire du marché.

Une habitante s'enquiert de la reprise éventuelle du café/restaurant rue de la Fédération actuellement en travaux.

Marie-Hélène indique ne pas avoir d'information sur sa reprise, ni sur celle le restaurant *Le couvre-feu*, rue Carnot.

Un habitant fait valoir qu'il s'agira d'un bar/restaurant comme auparavant.

Gaylord Le Chequer remarque qu'il est beaucoup question des commerces de bouche. Il pointe que l'une des règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à inciter les promoteurs à restituer des locaux en pied d'immeuble pour accueillir des activités au sens large, ce qui permettrait de faire vivre les commerces, notamment les cafés, en journée. Il s'agit d'aider à réimplanter des activités présentes sur le quartier (artisans, artistes), qui peuvent contribuer à faire vivre le quartier tout en amenant de la clientèle pour les cafés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la Ville étudie la possibilité de mettre en place à proximité de certains commerces des mobiliers urbains pouvant intégrer des cendriers. Cependant, ce mobilier pose des problématiques de gestion.

Frédéric Molossi revient sur l'organisation des marchés et l'implantation éventuelle de nouveaux commerçants. Pour le marché, la ville s'est placée sous le régime délégation de service public avec le groupe Géraud. Les implantations de nouveaux commerçants se font sur la base de candidatures examinées en commission

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

d'attribution des places : cette commission est constituée de représentants élus des différents marchés de la ville, des services municipaux, de représentants du délégataire et de l'ensemble des placiers : seuls les commerçants et les représentants de la Ville ont le droit de vote. Sur les marchés du type de celui place Carnot ou Henri Barbusse, relativement petits, la Ville ne reçoit pas de candidatures, d'autant que les commerçants avec une offre qualitative sont déjà établis sur des marchés plus importants leur permettant de générer la plus grande partie de leur chiffre d'affaires. En outre, les marchés du week-end génèrent un chiffre d'affaires plus important, et les commerçants les plus installés ont déjà leurs places, ce qui ajoute à la difficulté. Cependant, il arrive que certaines personnes souhaitent tenter des reconversions professionnelles : en effet, sur l'axe de la rue de l'église, 80% des commerçants sont reconvertis. Néanmoins, deux nouveaux commerçants agriculteurs producteurs, déjà présents le vendredi sur Montreuil, seraient potentiellement intéressés par le marché Henri Barbusse. La ville reste à l'affût des opportunités.

Par ailleurs, Frédéric Molossi souligne qu'il est possible qu'une offre de poissonnerie se mette en place sur le marché Carnot dans les prochains mois, sous réserve de trouver un équilibre pour que le poissonnier puisse en contrepartie bénéficier d'une place sur un marché de plus grande envergure.

S'agissant des autres points soulevés, tels le point d'eau, le déplacement de l'abri à poubelles, et la pose de la seconde borne d'alimentation électrique, il suggère au Conseil de quartier de prendre date avec lui la semaine suivante pour organiser une visite de terrain un samedi matin d'ici la fin du mois de juin. Cette visite lui permettra de créer les conditions de prise en compte d'un certain nombre de demandes et de prévoir le cas échéant un certain nombre de réaménagements.

Marie-Hélène rappelle que les points d'importance à traiter sur ce marché sont ceux de la borne électrique, du point d'eau et des poubelles pour lesquelles il aurait été possible de réfléchir différemment et de prendre en compte l'avis des habitants qui avaient été sollicités.

S'agissant des huiles usagées déversées boulevard Jeanne d'Arc, Marie-Hélène précise que les bidons se retrouvent dans la rue. Elle rappelle également que les commerçants sont tenus de faire ramasser les huiles usagées par un prestataire dédié.

S'agissant des scooters à l'angle Berthelot/Wilson, l'antenne intervenait régulièrement avec Philippe Lamarche et Jérôme Pilon. En outre, des places de scooters ont été allouées rue de la Fédération, mais il semble encore manquer des emplacements, et il est parfois impossible de passer sur le trottoir. Des PV ont été dressés, mais cela ne semble pas changer le positionnement du propriétaire du commerce. Il s'agit à présent de savoir comment intervenir, via le PLU, pour éviter l'installation de ce type de commerce à proximité des écoles et en plein carrefour.

Gaylord Le Chequer répond que les implantations de commerces ne relèvent pas du PLU. La Ville peut toutefois potentiellement intervenir auprès du bailleur pour faire pression ou auprès du propriétaire des murs lors du renouvellement du bail pour encourager à une mutation de commerce. Dans certains secteurs, la Mairie a mis en place un droit de préemption sur les fonds de commerce – essentiellement au niveau de la rue de Paris – pour encourager une certaine diversification. La Ville cherche à s'adjoindre les moyens de la Caisse des dépôts et des consignations pour pouvoir acheter le fonds de commerce, porter le local et encourager l'implantation de commerces. Toutefois, le quartier Carnot n'avait pas été ciblé dans ces interventions, et par conséquent l'aspect verbalisation et le travail de la Tranquillité publique s'appliquent. Un travail avait été mené pour réserver des places de stationnement dédiées au magasin et éviter qu'il ne gare les scooters sur le trottoir. Une démarche continue de tranquillité publique va être opérée et une procédure en contentieux risque d'être lancée, mais elle prendra nécessairement du temps. Il vérifiera également s'il serait possible d'installer des mobiliers urbains plus contraignants et ne gênant pas les enfants. Les deux roues motorisées constituent un problème récurrent, comme devant le restaurant Pizza Hut à Croix de Chavaux dont les livreurs ont tendance à stationner sur le trottoir : la Ville essaie de réorganiser les espaces pour éviter ces débordements.

Une habitante ajoute que les personnes qui viennent chercher les pizzas attendent contre la porte du radiologue : les piétons sont contraints de passer sur la chaussée, ce qui les met en danger.

Gaylord Le Chequer répond que le Département de Seine Saint-Denis, sur proposition de la Ville et dans le cadre du plan vélo et rénovation de la voirie départementale, prévoit que deux axes, soit les boulevards Chanzy et Gabriel Péri, soient rénovés et que la circulation piétonne soit entièrement revue, grâce à l'élargissement des trottoirs et à une réorganisation de la circulation pour empêcher le stationnement en double file. Enfin, sur certains axes, un système de vidéo verbalisation a été mis en place pour sanctionner ces stationnements.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Une habitante évoque un problème de sécurité au niveau du passage clouté sur Gabriel Péri/rue Carnot, où elle a manqué de se faire renverser par une moto : quand une file s'arrête, l'autre peut en effet continuer et les motos passent la ligne blanche.

Gaylord Le Chequer souligne que le travail réalisé par les services de la Ville dans le cadre d'une enquête sur l'axe Gabriel Péri a abouti à l'élaboration de plans pour résorber ces problèmes, qui seront mis en œuvre dès que le budget le permettra. Le président du Conseil départemental a néanmoins confirmé que les axes Chanzy et Péri seraient prioritaires dans ce plan pluriannuel d'investissement.

Une habitante souligne la dangerosité du carrefour Wilson/Gabriel Péri, trop court, pour les piétons et les enfants.

Frédéric Molossi répond que, s'agissant d'un axe départemental, le calendrier doit être fixé à la rentrée au moment du budget, mais qu'à l'horizon 2020 ou 2021, l'axe Chanzy devrait être prolongé. Par le passé, certains aménagements ont été réalisés afin de sécuriser le passage piéton notamment. Les solutions techniques permettant de sécuriser la traversée pour les piétons et de régler en partie certains problèmes liés à l'incivilité existent.

Une habitante demande si la Ville a identifié des manques et des besoins en termes de commerces.

Frédéric Molossi souligne qu'à l'échelle des neuf communes d'Est Ensemble, aucune disproportion majeure ne se fait sentir, même si Montreuil connaît une surreprésentation de l'offre de restauration (brasserie, café) et des agences bancaires et immobilières. Montreuil voit par ailleurs émerger des axes spécialisant et des offres moins diversifiées : la rue du Capitaine Dreyfus propose plutôt une offre de restauration ; l'axe de la rue de l'Eglise est plutôt orienté sur les commerces de bouche (épicerie, boucherie, fromagers, etc.) tandis que sur l'axe Rouget de Lisle se retrouve une dominante bancaire ou immobilière. Ce phénomène de spécialisation touche beaucoup de centres-villes et pas uniquement Montreuil. Sur la rue Dreyfus, trois signatures récentes vont se traduire par l'installation d'un caviste indépendant, d'une épicerie fine et d'un rôtisseur. En outre, la plus grande surface de restauration vient d'être prise par la seconde du chef étoilé de Vincennes (L'Ours) en vue d'installer un restaurant gastronomique.

Une habitante pointe le manque de magasins de chaussures.

Frédéric Molossi observe depuis 4 ou 5 ans une accélération de l'offre de bouche, plutôt localisée en hyper centre-ville, et une montée en gamme de l'offre, tendance ne devrait pas se démentir. Autour de la ZAC Fraternité, au moins dix porteurs de projets, déjà implantés à Paris, ont manifesté leur intérêt pour une implantation, et un jury devra sans doute être constitué pour les départager. Toutefois, en matière de textiles et de chaussures, l'offre reste très pauvre et peu diversifiée. Néanmoins, une enseigne moyenne gamme de vêtements hommes/femmes et enfants souhaite s'installer pendant les fêtes à la place du magasin Jules. En outre, un important fabricant de matériel connecté et de téléphonie va s'implanter à la place du magasin Courir.

Une habitante évoque également le manque de magasin d'électroménager.

Frédéric Molossi répond que le seul indépendant qui subsiste se situe boulevard de la Boissière. Les offres dans ce domaine ont tendance à se concentrer (rapprochement la FNAC et Darty) ce qui induit la disparition des enseignes de proximité. L'arrivée d'internet pèse par ailleurs sur le commerce et notamment sur l'électroménager.

Frédérique Molossi aborde le droit de préemption évoqué précédemment par Gaylord Le Chequer : outre la faible dotation budgétaire de la Ville, ce droit nécessite que la ville ait d'ores et déjà identifié un repreneur. Par ailleurs, dès lors que les murs du commerce ne sont pas vendus, la Ville apprend souvent a posteriori la conclusion d'un bail commercial. La ville essaie néanmoins de jouer sur la mise en relation du porteur de projet avec des propriétaires ou des commerçants, et sur le patrimoine public.

Une habitante s'enquiert du devenir de la friche près de la structure métallique, rue de Paris.

Gaylord Le Chequer répond qu'il s'agit d'une parcelle privée, mais la Ville est en discussion avec le propriétaire. La Ville ayant déclaré qu'elle souhaitait préserver cette halle, le modèle économique du propriétaire, qui compte sur une prise de valeur de cette parcelle grâce à l'amélioration de qualité de vie du quartier, s'en est trouvé contrarié. La Ville essaie pour l'heure d'éviter une opération de type spéculatif. Par ailleurs, aujourd'hui, la Ville ne préempte plus car cette compétence a été transférée au Territoire Est Ensemble. La préemption doit être justifiée par l'intérêt collectif. Dans le cadre de la rénovation du plan local d'urbanisme, et afin de préserver

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

les secteurs pavillonnaires, la Ville a défini avec l'Architecte des Bâtiments de France un classement des bâtiments remarquables avec une, deux ou trois étoiles, étant entendu que les trois étoiles empêchent toute action sur les bâtiments classés et qu'à une ou deux étoiles, des contraintes de préservation du bâti sont imposées. Certaines opérations ont ainsi pu être évitées. Il s'agit avant tout d'un outil de discussion, les propriétaires ayant des droits sur leurs biens.

Une habitante s'enquiert de l'église proche du square du Demi-cercle, rue Rapatel, d'où des migrants avaient été expulsés.

Frédéric Molossi précise qu'il s'agissait d'un mouvement de l'église romaine et apostolique. Toutefois, l'opération ne s'est pas faite.

Une habitante demande si des logements étudiants rue Kléber seront réalisés.

Gaylord Le Chequer confirme que le permis de construire a été délivré : même si un contentieux est en cours, l'ancienne usine Chapal sera transformée en résidence étudiante et en école de formation.

Parcelle de la « DDE »

Gaylord Le Chequer indique que le Département avait fait part à la Ville environ trois ans auparavant de son intention de vendre cette parcelle et d'engager une consultation de promoteurs : cette parcelle offrait la possibilité de construire de manière conséquente. La Ville avait fait valoir qu'elle était en pleine révision de son PLU et il a été convenu d'attendre la fin de la révision pour poursuivre. Par suite, la Mairie a demandé au département d'engager une consultation architecte : un architecte a été désigné et le département s'apprête à vendre définitivement sa parcelle. L'architecte travaille actuellement au projet de permis de construire. Dans ce cadre, la Ville a négocié la présence dans cet immeuble d'un local destiné au secteur associatif. Il s'agira au maximum d'immeubles R+3 assortis d'une obligation de restitution de pleine terre, puisque le PLU prévoit un espace de verdure et de respiration. Une part de logement sera à vocation sociale avec, de même que pour la part en accession, des locaux et des appartements à destination d'artistes et d'artisans. Actuellement, le Département procède aux travaux préalables : débroussaillage, élagage, démolition du bâtiment insalubre, sondage de sols et de dépollution. Le projet devrait être présenté aux riverains lors d'une réunion d'information publique avant la fin de l'année.

Une habitante s'enquiert du centre de santé rue Girard.

Gaylord Le Chequer répond que les centres de santé Savattero et Bobillot, qui posaient des problèmes d'accessibilité, vont déménager dans la tour Altais où un étage entier leur sera dédié, ce qui permettra par ailleurs de doubler l'offre de santé. Le site de Savattero étant classé, il s'agira de lui redonner une destination en le remettant aux normes et en conservant sa façade. Le déménagement des centres de santé ne devrait toutefois pas intervenir avant la fin de l'année.

En réponse à un habitant, Gaylord Le Chequer indique que la Maison des associations sera en charge de la gestion du local de la rue Rapatel.

Marie-Hélène rappelle que les associations du quartier sont également en recherche de locaux, dont le comité des fêtes qui ne dispose plus d'espace pour stocker du matériel.

Un habitant s'enquiert également de la vente potentielle de SOS Cintres.

Gaylord Le Chequer précise que SOS Cintres envisagerait de vendre, mais la Ville travaille à une relocalisation sur Montreuil, car cette entreprise est pourvoyeuse d'emplois. La Ville souhaite également encadrer cette opération et éviter qu'elle monte au-delà de R+5.

2. Questions diverses

Une habitante souhaite évoquer l'association *Le Vaisseau*, lieu très ouvert, intergénérationnel, avec une grande générosité dans son offre et le désir de faire cohabiter des artistes, de l'entraide citoyenne et des ateliers pour enfants. Elle demande s'il est possible de faire perdurer cette initiative, qu'elle juge essentielle, quelque part à Montreuil.

Gaylord Le Chequer fait valoir que seule l'initiative citoyenne détermine l'existence d'un tel lieu. La collectivité se retrouve néanmoins face à certaines difficultés et ne peut par exemple pas inciter le squat. En revanche, certaines expériences font fonctionner le lien social et amènent à réfléchir à la manière de capitaliser ce travail

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

sans pour autant le normer. Avec Mireille Alphonse, il essaie d'identifier les sites sur lesquels des transformations vont s'opérer afin de permettre à ces projets d'exister. Sur *le Vaisseau*, la Ville a été saisie au moment de l'expulsion, alors qu'elle n'était pas informée du lien avec l'ancien propriétaire. L'espace de dialogue proposé par Mireille Alphonse, via le dispositif Tempo, pourrait constituer un moyen. Il appartient aux acteurs associatifs d'aider la Ville à travailler à des solutions et de la solliciter avant d'arriver à une situation de crise.

Un habitant pointe que l'ancien propriétaire du *Vaisseau* l'avait invité lors de leur rencontre à démarrer une activité associative. Ce type de projet nécessite du temps, notamment pour trouver des personnes à même de le porter. En outre, le projet du *Vaisseau* s'est construit avec les habitants du quartier qui se sont impliqués à différentes étapes. Par conséquent, les statuts ont été déposés le 30 janvier et l'équipe a été prise de court, passant d'une situation de dialogue à une situation de conflit. Il ne s'agissait par ailleurs aucunement de squat : l'occupation du lieu visait à monter un projet qui s'exporte ailleurs et se pérennise. S'il juge le dispositif Tempo positif, il estime toutefois que le *Vaisseau* n'a pas à répondre à un appel à projets, car il s'agit d'un projet qui vit déjà. Il jugerait plus intéressant de se rapprocher de la ville et de discuter.

Gaylord Le Chequer répond que le rapprochement avec la Ville est en cours puisque Mireille Alphonse s'est engagée à recevoir l'équipe associative. Il sera néanmoins nécessaire de trouver une articulation entre le modèle du projet et la manière dont la Ville peut l'aider ou le soutenir. Dans ce type d'occupation très précaire, et en l'absence de convention, il convient d'anticiper la situation de crise afin de laisser le temps à la Ville de construire des solutions. La Ville travaille beaucoup en partenariat avec l'établissement public foncier sur des préemptions : trois ou quatre ans peuvent s'écouler entre la préemption et la réalisation du projet, rendant une occupation éphémère envisageable; toutefois, il convient également de créer les conditions d'une pérennisation.

Une habitante constate l'état dégradé des trottoirs à Montreuil.

Gaylord Le Chequer rappelle que l'éclairage public et l'entretien de la voirie ont souffert d'un manque d'investissement qui a perduré pendant des années. La Ville est en train de rattraper le retard et va rénover progressivement tous les axes.

Une habitante constate que la rue Saigne reste très sale.

Gaylord Le Chequer vérifiera ce point. Il souligne que depuis quelques mois, le dispositif de nettoyage a été augmenté via un marché pour les axes principaux, désormais nettoyés par de grosses balayeuses. De fait, les agents de la Ville sont renvoyés sur les axes secondaires qui sont mieux nettoyés.

Un habitant demande si le *Vaisseau* ne pourrait pas bénéficier d'une implantation sur des parcelles de la Ville sans successions, comme sur la rue Carnot.

Gaylord Le Chequer indique qu'il s'agit de biens privés sur laquelle la Ville ne peut pas intervenir. Lorsque des parcelles du patrimoine de la Ville sont disponibles, elles sont mises à disposition dans le cas de situations d'urgences sociales.

Un habitant remarque que la vitesse n'est pas respectée rue Gabriel Péri et que les motos roulent à toute allure.

Gaylord Le Chequer propose que les personnes intéressées par ce sujet laissent leurs coordonnées au Conseil de quartier afin qu'une présentation soit faite dans le mois à venir sur les pistes envisagées.

La séance est levée à 21 h 45

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.